

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°58-2020-109

NIÈVRE

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2020

Sommaire

DDT-Nièvre	
58-2020-10-16-002 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX	
AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (4 pages)	Page 3
58-2020-10-16-001 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX	
AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN	
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR	
ADJUDICATEUR (4 pages)	Page 8
Préfecture de la Nièvre	
58-2020-10-20-008 - Arrêté portant délégation de signature Chorus DT (4 pages)	Page 13
58-2020-10-20-009 - Arrêté portant délégation de signature Chorus formulaire (8 pages)	Page 18

DDT-Nièvre

58-2020-10-16-002

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES





Service Loire sécurité risques

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Le Directeur départemental des territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

VU l'arrêté de la Préfète de la Nièvre du 18 février 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par l'arrêté préfectoral du 19 août 2019, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus.

ARTICLE 2:

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs

Direction départementale des territoires -2, rue des Pâtis – BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX tél : 03 86 71 71 71 – courriel : ddt@nievre.gouv.fr attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, et Mme Sylvie POPINEAU son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions.
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat, et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions.
- Mme Virginie CORDILLOT, cheffe du bureau droits des sols et publicité, et Mme Martine BAILLY son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé cidessus relevant de leurs attributions.
- Mmes Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I Titre VI 3.2 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques, et M. Éric CAGNEAUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. François DUVERNAY, chef du bureau sécurité routière et règlements de la circulation, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité, et M. Stéphane GEDOUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions.
- Mme Béatrice CHAREYRE, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité, et Mme Aude PELICHET, cheffe du bureau Milieux aquatiques, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole, et M. Xavier PETIT son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires, et Mme Marie-Pierre LAPOUGE son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Axel THIEULIN chef de l'agence territoriale de Nevers, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Christelle GUILLON, adjointe au chef de l'agence territoriale de Château-Chinon pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Vincent POLNY, chef de l'agence territoriale de Clamecy pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions.

ARTICLE 3:

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou du directeur adjoint ayant reçu délégation permanente de signature, et notamment en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les weeks-ends et jours fériés, délégation est donnée au fonctionnaire désigné comme cadre d'astreinte de direction de la Direction départementale des territoires de la Nièvre et inscrit dans le planning des astreintes, à l'effet de signer tous les documents ou actes relevant des attributions du Directeur départemental des territoires, notamment

- l'instruction et la délivrance des dérogations préfectorales individuelles prévues en annexe I Titre II A.1 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus,
- le déclenchement du plan de surveillance des levées.

Cette délégation de signature est accordée, en fonction du tour de rôle défini par le planning des astreintes de la Direction départementale des territoires, à chacune des personnes suivantes :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- Mme Marie-Hélène CASTAGNE, adjointe au chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- M. Francis CLUZEL, chef du bureau planification, aménagement et mobilités,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques,
- M. Éric CAGNEAUX, adjoint au chef du service Loire sécurité risques,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- M. Stéphane GEDOUX, adjoint à la cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole,
- M. Xavier PETIT, adjoint à la cheffe du service économie agricole,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires,
- Mme Marie-Pierre LAPOUGE, adjointe au chef du service accompagnement des territoires.

ARTICLE 4:

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5:

Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

ARTICLE 6:

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le

1 6 OCT. 2020

Le directeur départemental,

DDT-Nièvre

58-2020-10-16-001

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR





Service Loire sécurité risques

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Directeur départemental des territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

VU l'arrêté de la Préfète de la Nièvre du 18 février 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par l'arrêté préfectoral du 19 août 2019, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus.

Direction départementale des territoires -2, rue des Pâtis – BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX tél : 03 86 71 71 71 – courriel : ddt@nievre.gouv.fr

ARTICLE 2:

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale et son adjointe Mme Sylvie POPINEAU, et Mme Amélie DUCROT, cheffe du bureau de la gestion financière,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat et son adjointe, Mme Marie-Hélène CASTAGNE.
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité et son adjoint, M. Stéphane GEDOUX,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques et son adjoint, M. Éric CAGNEAUX,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole et son adjoint, M. Xavier PETIT,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires, et son adjointe Mme Marie-Pierre LAPOUGE,
- M. Axel THIEULIN, chef de l'agence territoriale de Nevers.

ARTICLE 3:

S'agissant des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I. Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

ARTICLE 4:

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

ARTICLE 6:

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le

16 OCT. 2020

Le directeur départemental,

ANNEXE I

Unités	Agents	Montant € HT Tous types de marché
Service Accompagnement des Territoires (SAT)	Thomas GUERET Marie-Pierre LAPOUGE	20 000 3 000
Secrétariat général (SG)	Axel THIEULIN Christine LE METAYER Sylvie POPINEAU Amélie DUCROT Frédérique DEGAS	3 000 20 000 3 000 3 000 3 000
Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH)	Sophie AVERADERE Samuel GUILLOU Marie-Hélène CASTAGNE Francis CLUZEL Maël BUCHER DE CHAUVIGNE Quentin LEGROS	3 000 20 000 3 000 3 000 3 000 3 000
Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	Camille GILLOT Éric CAGNEAUX Dominique LANCHEC François DUVERNAY Elsa ALEXANDRE Fabrice THIERY DE REMBAU Sylvie LE BOUAR	20 000 3 000 3 000 3 000 3 000 3 000 3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	Odile BERTHELOT Xavier PETIT	20 000 3 000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	Muriel FILLIT Stéphane GEDOUX Béatrice CHAREYRE Aude PELICHET	20 000 3 000 3 000 3 000

Préfecture de la Nièvre

58-2020-10-20-008

Arrêté portant délégation de signature Chorus DT

Arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission application Chorus DT

Direction du pilotage interministériel



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél :03 86 60 72 06 mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr CHORUS DT SH 9

ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais, et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements :

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Blandine GEORJON en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant modification de l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission, et agents de la Préfecture ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80 Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

Préfecture de la Nièvre - 58-2020-10-20-008 - Arrêté portant délégation de signature Chorus DT

ARRÊTE

Article 1:

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après, à l'effet de valider les ordres de mission, les états de frais, et les relevés d'opération dans l'application Chorus DT concernant les frais de mission et de formation, dans le périmètre respectif indiqué sur le tableau ci-joint.

Article 2:

Cet arrêté prend effet à compter de sa parution au recueil des aces administratifs et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Article 4:

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le

20 001. 2020

Sylvie HOUSPIC

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

Courriel: courrier@nievre.pref.gouv.fr

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire(s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT
Secrétariat de Mme la Préfète			
Mme Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre	Mme Sylvie BONHOMME	M. Olivier GAUDRY	Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la préfète
Secrétariat de Mme la Secrétaire Générale	nerale		
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Brigitte BRAUNER	Mme Sylvie BONHOMME M. Olivier GAUDRY	Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la secrétaire générale
Secrétariat de M. le Directeur des services du Cabine	ervices du Cabinet		
M. Christophe COUSIN directeur des services du cabinet	M. Olivier GAUDRY	Mme Sylvie BONHOMME	Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le directeur des services du cabinet
Secrétariat de M Sous-Préfet de Château-Chinon	âteau-Chinon		
M. Grégoire PIERRE-DESSAUX sous-préfet de Château-Chinon	Mme Brigitte MEUNIER	Mme Marion GODARD	Validation des ordres de mission et des états de frais de M sous-préfet de Château-Chinon
Secrétariat du Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire	e-Cours-sur-Loire		
M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy	Mme Christelle MILLET	M. Emmanuel COLAS	Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de de Clamecy

Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire (s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT
Bureau des Ressources Humaines et des Moyens	nes et des Moyens (BRHM)		
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Jocelyne MALLEMONT, adjointe à la cheffe du BRHM Mme Anaïs EDELBLOUT	Mme Martine TORRES cheffe du BRHM par intérim	 Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement Dotation des enveloppes de moyens
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT	Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT Mme Audrey AMANT	 Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT	Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT Mme Audrey AMANT	 Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement

Préfecture de la Nièvre

58-2020-10-20-009

Arrêté portant délégation de signature Chorus formulaire

Arrêté portant délégation de signature dans l'outil Chorus Formulaire

Direction du pilotage interministériel



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél:03 86 60 72 06 mél:anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr SG CHORUS FORMULAIRE SH 14

ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349 354-754-843 et CAS 723.

La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Blandine GEORJON en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant modification de l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission et agents de la préfecture ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre ;

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80 Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1:

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE au titre des BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349 354-754-843 et CAS 723.

Article 2:

Cet arrêté prend effet à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Article 4:

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le La Préfète. 2 0 OCT. 2020

evivid HOUSEIIC

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80 Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)
Centres Prescripteurs Résidences			
Résidence de la Préfète			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Sylvie HOUSPIC, préfête de la Nièvre		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA ou Mme Audrey AMANT
Résidence de la Secrétaire Générale			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA ou Mme Audrey AMANT
Résidence du Directeur des services du Cabinet			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence <à 5 000 €)	M. Christophe COUSIN directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA ou Mme Audrey AMANT
Résidence de la Sous-Préfecture de Château-Chinon			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Grégoire PIERRE-DESSAUX sous-préfet de Château-Chinon		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Marion GODARD ou Mme Brigitte MEUNIER
Résidence de la Sous-Préfecture de Clamecy			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy		Saisie des DA et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS, Mme Christelle MILLET ou Mme Christine MAQUET
Résidence de la Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy	Φ	Saisie des DA et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	THE TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY O		

Bureau des Ressources Humaines et des Movens (RRHM)		d'empêchement	
	floyens (BRHM)		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF
Décisions de dépenses < à 500 €	Mme Martine TORRES cheffe du BRHM par intérim		par Mme Nathalie GAUDRY, Mme Christine BAPTISTA, Mme Jocelyne MALLEMONT
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Jocelyne MALLEMONT, adjointe		ou Mme Catherine CARVALHO ou Mme Audrey AMANT
Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)	Systèmes d'Information et de Communicati	on (SIDSIC)	
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Pascal DECLAS, chef du SIDSIC	Mme Thérèse VANDENSCHRICK	par M. Pascal DECLAS ou Mme Thérèse VANDENSCHRICK
Direction du Pilotage Interinistériel (DIPIM)			
Pôle animation interministérielle et mutations économiques (PAIME)	ns économiques (PAIME)		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		
Décisions de dépenses < à 1 500 €	M. Fabrice GERARD, directeur DIPIM		Saisie des DA et constatation des SF
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Anne-Françoise TISSIER, cheffe de pôle		אמוזיים אוווסין ומוועטוטע ווטטובא
Pôle investissement et cohésion des territoires (PICT)	ires (PICT)	Trans.	
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF
Décisions de dépenses < à 1 500 €	M. Fabrice GERARD, directeur DIPIM		ou M. Patrick DOUBLOT ou M. Pierre
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Chantal GUILLIEN, cheffe de pôle	Mme Deborah MARKOVIC, adjointe	O'GRADY

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)
Direction de la réglementation et des collectivités locales (DRCL)	ectivités locales (DRCL)		
Bureau des collectivités locales, des élections, des associations	tions, des associations et des activités réglementées	glementées	
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		
Décisions de dépenses <à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	 M. Alain CREUZET, chef du bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées, M. Marc CHAMPAGNAT, adjoint, ou Mme Marie-Madeleine PARAY, responsable du pôle élections et activités réglementées, 	Saisie des DA et constatation des SF par - M. Alain CREUZET, - M. Marc CHAMPAGNAT - Mme Marie-Madeleine PARAY
Dotations et avances aux collectivités	Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale		Saisie des DA en masse et constatation des SF par Mme Nicole GRAILLOT ou Mme Florence HILAIRE
Centre d'expertise et de ressources des titres CNI-passeports (CERT)	itres CNI-passeports (CERT)		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA par Mme Laurence DUFOUR
Décisions de dépenses <à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL		ou Mme Annick DESCHAMPS
Bureau de l'immigration et de l'intégration			
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale		
Décisions de dépenses <à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	M. Fabrice SAUVEGRAIN, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration Mme Annie BONNEFOY, adjointe	Saisie des DA et constatation des SF par Mme Annie BONNEFOY, ou M. Fabrice SAUVEGRAIN

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)
Services administratifs de la sous-préfecture de Château-Chinon	ture de Château-Chinon		
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Grégoire PIERRE-DESSAUX sous-préfet de Château-Chinon	Mme Marion GODARD, Secrétaire générale de la sous-préfecture	Saisie des DA et constatation des SF
Pièces de liquidation des dépenses		de Château-Chinon	Marion GODARD
Services administratifs de la sous-préfecture de Clamecy	ture de Clamecy		
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et	M. Emmanuel COLAS,	Saisie des DA et constatation des SF
Pièces de liquidation des dépenses	de Clamecy	secretaire general des sous-prefectures de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy	par Mme Christelle MILLE I, Mme Christine MAQUET ou M. Emmanuel COLAS
Services administratifs de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire	ture de Cosne-sur-Loire		
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et	M. Emmanuel COLAS,	Saisie des DA et constatation des SF
Pièces de liquidation des dépenses	de Clamecy	secretaire general des sous-prefectures de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy	par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET

fr - 1 - 1 - 2